OCM Banane

Aide compensatoire : l'impérieuse réforme

La fixation de l'aide compensatoire à la perte de recettes pour les producteurs communautaires de banane en 2005 a été l'occasion de constater les dysfonctionnements du système. En effet, l'aide 2005 montre de manière exacerbée que le système est d'une profonde iniquité entre zones de production et qu'il ne résout que partiellement la dégradation de la situation de certains des producteurs européens. Il est largement temps de passer à un autre mode de soutien. C'est tout l'enjeu des négociations actuellement menées à Bruxelles et qui devraient déboucher début 2007 sur une réforme en profondeur du soutien.

S'il fallait encore fournir une preuve de l'inadaptation du système de soutien aux producteurs européens de banane, les résultats définitifs pour 2005 publiés par la Commission européenne s'y emploient parfaitement. En effet, les incongruités sont légion : la recette forfaitaire (revenu lié à la vente des fruits + aide compensatoire totale) n'est atteinte que par les producteurs canariens. Mieux, ceux-ci perçoivent une aide, alors même qu'avec le seul revenu provenant de la vente de leurs fruits ils dépassent largement (+ 11 %) la recette forfaitaire de référence (RFR) fixée à 640.3 euros/t, maître étalon européen du revenu « normal » d'un producteur. Les curiosités de l'AC 2005 ne se limitent pas à cela. La Grèce déplore pour la première fois depuis treize ans un revenu inférieur à la RFR. Elle a d'ailleurs voté contre le niveau d'aide proposé lors du Comité de gestion. Moins liée à la méthode de calcul qu'à la conjoncture exceptionnellement favorable en 2005, l'enveloppe de l'aide (37.9 millions d'euros) a bien failli être en deçà du complément d'aide (32.3 millions). L'aide hors complément ne couvre d'ailleurs pas l'intégralité de l'avance, en principe versée tous les deux mois et calculée sur 70 % de l'aide de l'année précédente. Les zones de production, alertées par des niveaux de recette hors norme, notamment en début d'année, avaient d'ailleurs pris les devants très tôt en 2005 en gelant les versements des avances.

En attendant 2007

Le système est bien sur le point d'imploser et son remplacement programmé en 2007 ne pourra que rendre plus équitable le versement des aides européennes pour la banane. En effet, comment continuer sur un système qui exacerbe les différences de revenu entre producteurs ? On ne parle pas ici d'un écart de revenu marginal puisqu'il s'agit pour 2005 de quelque 170 euros/t entre le mieux (Canaries) et le moins bien gratifié (Guadeloupe).

On mesure encore davantage l'inadaptabilité du système lorsqu'on compare les écarts de prix de vente entre régions de production. A nouveau cette année, le différentiel entre les deux plus grandes zones de production, les Canaries et la Martinique, est stupéfiant : 280 euros/t. Le calcul de l'aide ne prenant pas en compte cette différence et se basant sur une recette moyenne communautaire, les sur et sous-compensations des pertes atteignent des niveaux records. La preuve : les Canaries sont largement surcompensées pour 2005, de près de 45 millions d'euros, tandis que la Martinique et la Guadeloupe sont elles sous-compensées d'environ 11 millions d'euros. Le bilan depuis 1994 est sans appel : grâce au mode de calcul en question, le trop-perçu a été de 220 millions pour les Canaries, alors que producteurs français et portugais affichent 116 millions d'euros de pertes non compensées.

Même dysfonctionnement côté calcul du complément d'aide à la perte de recettes. Les discussions sont souvent interminables. En l'absence de règles clairement définies ou au moins de leur application, il

Banane — 2005 — Revenu net par région

Euros/tonne	Prix de vente	Aide	Complément	Revenu net *
Canaries	710.6	59.0	0.0	769.6
Madère	549.7	59.0	0.0	608.7
Grèce	477.8	59.0	77.6	614.4
Martinique	431.0	59.0	112.7	602.7
Guadeloupe	419.7	59.0	121.2	599.9
Chypre (**)	390.3			
Moyenne UE	**581.3**		**109.3**	**690.3**

(*) Revenu net = prix de vente + aide compensatoire + complément
(**) Chypre ne relève pas du mécanisme de l'aide compensatoire mais ses prix sont inclus dans le calcul de l'aide

70.2 millions d'euros

Au total, 70.2 millions d'euros sont versés aux producteurs communautaires pour un volume commercialisé de 648 395 tonnes. C'est une baisse vertigineuse à la fois par rapport à 2004 (235.1 millions pour 750 910 tonnes) mais aussi par rapport à la moyenne 1994-2004 (216.4 millions d'euros pour 736 245 tonnes).

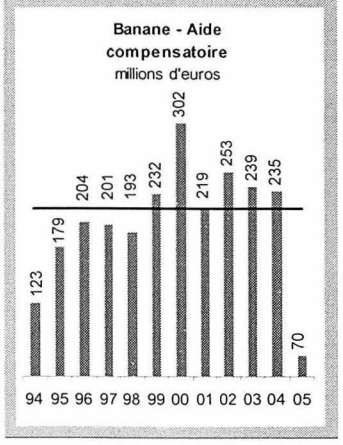

Aide compensatoire — Bilan 1993/2005

Euros/tonne	Valeur de la production UE	Aide compensatoire (hors complément)	Valeur forfaitaire de référence
6 mois de 1993	246.0	245.0	491.0
1994	319.3	171.7	491.0
1995	321.3	271.6	592.9
1996	302.4	290.5	592.9
1997	344.8	248.1	592.9
1998	378.3	244.2	622.5
1999	343.4	296.9	640.3
2000	257.4	382.9	640.3
2001	356.7	283.6	640.3
2002	337.0	303.3	640.3
2003	345.7	294.6	640.3
2004	359.3	281.0	640.3
2005	**581.3**	**59.0**	**640.3**

Bilan de l'aide 1994-2005
Sur et sous compensation
000 euros

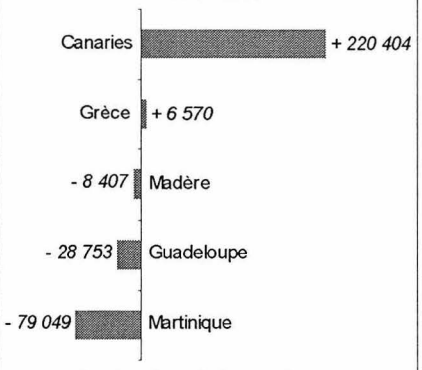

Données : Commission européenne
Traitement et présentation : Cirad / FruiTrop

revient à chaque État membre de défendre bec et ongles une rallonge budgétaire au bénéfice de ses producteurs. La Commission avait bien tenté de clarifier et normaliser les choses en 2002. Le calcul du complément reposait alors sur une équation, certes complexe (cf. *FruiTrop* n°102), mais qui avait pour avantage d'institutionnaliser un mode de calcul. L'opposition à ce système a rendu délicate son application la première année, périlleuse la seconde et impossible à partir de 2004. Seul le Portugal bénéficie d'une règle simple et avantageuse. Connu sous le nom de clause Madère, ce mode de calcul du complément d'aide a été fort à propos négocié lors d'un Conseil européen à Luxembourg en 1998. Il implique le versement automatique d'un complément égal à 75 % de la différence entre la recette des producteurs portugais et la recette moyenne européenne, à partir du moment où la recette portugaise est inférieure à 11 % de la recette moyenne communautaire. Pour 2005, le mécanisme n'a pas joué, les producteurs de Madère ayant touché une recette inférieure de seulement 5.4 % à la recette européenne.

Les quelques dysfonctionnements pointés à l'occasion de la fixation de l'aide 2005 sont autant d'arguments qui plaident en faveur d'une refonte totale du système. La Commission européenne, les producteurs communautaires et leurs gouvernements travaillent activement à cette réforme. Début mai 2006, les producteurs réunis au sein de l'APEB ont réaffirmé leur position en défendant leur mémorandum commun, notamment sur deux points :

- une enveloppe financière fixe égale à celle de l'année 2000, année au cours de laquelle les prix ont été les plus bas depuis la mise en œuvre de l'OCM en 1993 ;
- un dispositif transitoire d'ajustement de l'enveloppe pendant trois ans, pour tenir compte des effets du nouveau régime d'importation sur le niveau des prix, et donc des recettes des producteurs.

Mémorandum ou POSEI ?

Les producteurs ont par ailleurs demandé à leurs gouvernements de continuer à les soutenir sur la base de cette proposition. Côté Commission, la Commissaire devrait être informée d'ici l'été des réflexions menées par ses services. Quelques pistes ont d'ailleurs été fournies par la Commission sur les principaux axes de réforme. Deux options sortent du lot : les propositions du mémorandum des producteurs et l'intégration des aides au système des POSEI. Ce dernier système suppose « le transfert des moyens financiers de l'OCM vers les programmes POSEI, en décentralisant la détermination des modalités d'octroi et des types d'aide selon les priorités et les spécificités de chaque région de production ».

Quelle que soit l'option choisie, la réforme verra le jour en 2007. Il reste encore quelques mois aux producteurs européens, très actifs sur le sujet, pour faire entendre leur voix ■

Denis Loeillet, Cirad
denis.loeillet@cirad.fr

Banane - Ecart des prix Martinique et Canaries par rapport à la moyenne UE

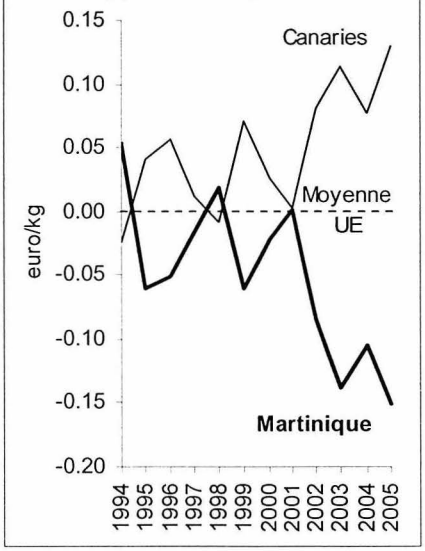

1994/2005 — Banane communautaire commercialisée

En tonnes	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	*Volume indicatif*
Canaries	321 555	369 387	345 943	403 999	437 414	362 188	397 578	420 919	407 343	400 911	418 407	344 997	*420 000*
Martinique	151 965	188 073	249 733	277 013	240 499	258 501	271 269	233 716	263 880	243 706	246 199	226 243	*219 000*
Guadeloupe	82 165	63 207	60 919	97 734	74 294	83 508	87 592	89 042	95 063	85 517	59 071	54 231	*150 000*
Madère	25 866	34 401	24 203	27 890	30 436	21 770	22 461	20 682	21 903	21 382	21 161	14 165	*50 000*
Grèce	3 071	3 138	3 807	3 901	3 589	3 336	3 276	2 909	2 433	2 670	2 869	2 932	*15 000*
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*3 203	5 827	*13 500*
Total	**584 622**	**658 206**	**684 605**	**810 537**	**786 232**	**729 303**	**782 176**	**767 268**	**790 622**	**754 186**	**750 910**	**648 395**	***867 500***

* Chypre : mai à décembre 2004